Image not found or type unknown

recours auprès du vendeur pour vice caché

Par **caeverard**, le **19/04/2021** à **15:16**

Bonjour,

Nous avons acheté une maison en février 2011 et après avoir changé les gouttières plastiques défectueuses fin 2018, nous avons eu une inondation lors d'un orage en juin 2019, les eaux usées de la fosse sceptique remontées par l'évier, les toilettes et la salle de bain, les pompiers sont intervenus et ont découvert qu'une gouttière (l'ancienne étant bouché jusqu'en haut avec de la terre) était reliée directement à la fosse alors que sur le plan d'évacuation des eaux pluviales fourni lors de la vente paraissait correct. Nous avons contacté notre assurance qui nous a annoncé qu'un recours était possible envers le vendeur que dans les 5 premières années de l'achat. Coût total du changement de fosse sceptique (mini-station) 7 000 euros. Pouvez vous nous confirmer qu'il n'y a aucun recours possible?

Cordialement

Mr et Mme EVERARD

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés